

Communiqué de presse

Bail à loyer de la Buvette « Les Abériaux »

Dans la séance du Conseil communal du 8 mars 2023 la Municipalité a annoncé avoir dénoncé le bail à loyer de la Buvette « Les Abériaux » en vue d'une adaptation des conditions de la location des locaux en raison de leur évolution dans le temps. Par cette dénonciation, l'Exécutif ne souhaite donc évidemment pas mettre à la porte M. Pareja et son équipe, qui accomplissent un travail apprécié par l'ensemble des pranginois, y compris les membres de la Municipalité.

La Municipalité souhaite aujourd'hui communiquer les éléments suivants.

Par cette décision de dénonciation du bail, prise à l'unanimité de la Municipalité, l'Exécutif entend adapter la location des locaux aux modifications des conditions de remise à jouissance qui ont évolué au cours des quelques 20 dernières années, notamment en termes de durée, d'usage et du descriptif général de la location de ceux-ci.

Le descriptif du bail à loyer rédigé en 2004 contient en effet des éléments qui ne sont plus d'actualité notamment:

- Le nombre de places de consommation en terrasse stipulé est de « 50 « au lieu de « 184 ».
- Le bail stipule un usage de « Café-Buvette » à l'enseigne de « *Buvette Les Abériaux* » alors qu'il s'agit aujourd'hui d'un « Café-Restaurant ».
- Un alinéa du bail indique que le locataire s'engage vis-à-vis de la Commune à permettre aux Sociétés locales de se réunir en priorité dans tout ou partie de la salle de consommation et de la terrasse ce qui est difficile à appliquer en l'état.
- Il est indiqué qu'il s'agit d'un établissement saisonnier (ouverture sur 9 mois) alors que l'établissement pourrait être exploité à l'année avec un bail annuel.
- Le montant du loyer de CHF 27'000.- sur 9 mois (CHF 3'000.- par mois), qui est le même qu'en 2004, pourrait être augmenté par équité et égalité de traitement envers les autres établissements publics pranginois.

La Municipalité a proposé plusieurs dates de rencontre cette semaine et la semaine suivante à M. Pareja afin de pouvoir échanger avec l'espoir qu'un nouveau bail à loyer puisse être rédigé rapidement à la satisfaction de toutes les parties.

Personne de contact

Igor DIAKOFF, Municipal en charge du Service Bâtiments 076 558 68 58

Prangins le 13 mars 2023,

La Municipalité de Prangins



